

Point travaux - Suite

Assainissement Tourville le bas : Le réseau principal public (gravitaire, stations, refoulement et suppression de la station d'épuration) a été réceptionné le 26 septembre 2017. Les branchements privés sont en cours de réalisation sur la commune de Sauqueville. Sur Tourville sur Arques, ils sont programmés pour la fin novembre 2017.

La DIRNO va refaire le revêtement en enrobés sur la RN 27, sur le tronçon carrefour RD 70 et carrefour à feux de Saint Aubin sur Scie. La DIRNO prend en charge le re-marquage de la signalisation à l'identique de l'existant.

Entrée de la route menant au château de Miromesnil : Des travaux sont programmés pour la fin du mois de novembre 2017 pour remettre en état la placette (avec grille d'évacuation des eaux pluviales) au niveau du monument.

Espace cinéraire : Quatre caves urnes vont être commandées.

Agglomération Dieppe Maritime, compétence Eaux Pluviales : L'entreprise Halbourg a procédé au nettoyage du bassin rue du Bocage (fauchage, élagage, nettoyage des éléments flottants) en octobre 2017.

Un curage des réseaux d'assainissement Eaux Pluviales (identifiés en réunion du 19/06/2017) a également été réalisé en début novembre 2017.

Rue Guy de Maupassant : Des coussins berlinois (PVC rouge) vont être posés sur la route après réalisation de la réfection de la voirie en enrobés par le Département.

Prochain Conseil municipal : Lundi 18 décembre 2017 à 18 h 30.

Les différents points de l'ordre du jour étant épuisés, Mr le Maire Clôture la séance du Conseil municipal à 20 H 30.

LES COMMERCANTS DE TOURVILLE

Nos commerçants ont besoin de vous... Le village est bien plus vivant quand ils sont ouverts !! Pensez à faire vos courses chez eux !!



LE GARAGE FOUCOURT

25ème anniversaire du garage dont le gérant est Mr Foucourt Christophe...

Mécanique toutes marques (Réparation pneus, vidange, courroie de distribution, pare-brise).

Le garage est ouvert du lundi au vendredi de 7h45-12h00 et de 13h45-18h00



LA BOULANGERIE « L'AMI DE PAIN »

Depuis 2004, Sébastien et Géraldine BOIVIN vous proposent d'excellentes viennoiseries, pâtisseries, et pain. Vous y trouverez les Informations Dieppoises et Paris-Normandie

La spécialité de l'établissement est la « Tarte Normande ».

Ouvert Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 7h30-13h30 et de 15h30-19h30, le Samedi sans interruption et le Dimanche de 7h30-13h30. Fermeture le Mercredi
Passez vos commandes au : 06.70.22.73.22.



LE BAR-TABAC-PRESSE-EPICERIE « LE MAUPASSANT »

Présents depuis 2008 sur la commune, Mr et Mme VERRIER vous accueillent et vous proposent de nombreuses prestations : bar, tabac, cigarettes électroniques, jeux FDJ, grattage, presse, dépôt de gaz (livraison possible), petite épicerie, pizzas...

Un large choix de pizzas faites « maison » vous est proposé (15 sortes). Vous pouvez les commander entre 17h et 18h au **02.32.14.06.33 ou 06.32.96.02.26.**

Ouvert de 6h30-13h30 et de 16h00-20h30 tous les jours et le dimanche de 17h à 20h.



BOUCHERIE - CHARCUTERIE - TRAITEUR

Installé à Longueville-sur-Scie, Mr MONTALAN est boucher-charcutier-traiteur. Commerçant ambulant, il vient sur le parking de la mairie. **Vous pouvez passer commande au 02.35.82.60.86.**

Présent le Mercredi de 11h à 12h30 et le Samedi de 8h à 9h. Lorsqu'il est présent sur la commune, il propose un service de livraison à domicile, n'hésitez pas à le contacter.

CALENDRIER DES ANIMATIONS A VENIR

Jeudi 08 Février 2018

Goûter des Aînés au Presbytère

Dimanche 18 Février 2018

Marche organisée par Loisirs & Fêtes (à 9h00 au calvaire)

Jeudi 08 Mars 2018

Goûter des Aînés au Presbytère

Dimanche 18 Mars 2018

Marche organisée par Loisirs & Fêtes (à 9h00 au calvaire)



TOURVILLE INFOS

Tél : 02.35.04.40.41

Fax : 02.35.04.86.59

e-mail : mairie.tourville.surarques@wanadoo.fr

Site de la commune : www.tourville-sur-arques.fr

Édition : JANVIER 2018

« 4 jours »



A la prochaine rentrée scolaire de septembre 2018, les écoles de Tourville reviendront à la semaine de quatre jours. Comme l'ont décidé beaucoup de communes. Après une réunion avec les représentants des parents d'élèves, le maire et les adjoints ont officialisé cette décision.

Une réunion d'information est prévue entre les parents d'élèves et la maison des jeunes pour l'organisation de nouvelles activités.

Lionel AVISSE

Maire

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018



RECENSEMENT

de la population 2018
www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS
Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

Depuis le 18 janvier 2018, les trois agents recenseurs nommés se présenteront à votre domicile pour collecter les informations nécessaires au recensement de la population. M. le Maire appelle donc les administrés à développer ce geste civique en participant activement à cette opération qui, pour la première fois, offrira la possibilité d'être recensé par internet tout en conservant l'alternative de renseigner des documents papier. Cette nouveauté, outre le côté moderne, privilégie l'économie de papier, le renforcement de la confidentialité, un gain de temps et une gestion simplifiée. Nous vous rappelons que le recensement est **OBLIGATOIRE**. **Merci de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs.**

MARCHÉ DE NOËL DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES



Comme tous les ans, les élèves de l'école Maternelle et de l'école Primaire se sont retrouvés pour le « Marché de Noël ». Cette année encore, ils n'ont pas failli à la tradition et ont préparé avec beaucoup de soin ce grand moment. Les chants de Noël des enfants ont remporté un vif succès. Une belle réussite, une bonne ambiance grâce à la mobilisation des parents et des enseignantes afin de financer une partie des projets pédagogiques.

Imprimé par nos soins

Ont participé à la rédaction :

Les membres de la Commission du journal : Mme Renaudie, Mme Boitout, Mr Charasse
Directeur de la publication : Mr le Maire
Conception faite par Sonia

LE GOÛTER DE NOËL DES NOUNOUS



C'est autour d'une douzaine de bambins et de leurs parents que le Père Noël a fait sa distribution cette année. Tous les enfants ont été très sages et gâtés, et ont pu profiter du goûter offert par les nounous pour cette occasion.

DISTRIBUTION DES COLIS DES AÎNÉS



Les aînés de la commune de Tourville-sur-Arques ont retiré leur colis de Noël. À l'intérieur, beaucoup de douceurs de saison pour faire quelques agapes et dans un petit sachet figurait une brioche accompagnée d'une carte réalisée par les écoliers de maternelle. Près de 150 colis ont été distribués. Ce moment convivial a été accompagné de café, thé et vin chaud, servis avec du pain brioché. Le maire, Lionel Avisse, a souhaité de joyeuses fêtes à chacun.

LOISIRS ET FÊTES EN ALSACE

L'association Loisirs et Fêtes de Tourville-sur-Arques a organisé un voyage en Alsace du 11 au 15 décembre derniers. Le groupe, riche d'une trentaine de personnes, s'est plu à visiter les marchés de Noël, si caractéristiques de la région. Mais les participants se sont aussi baladés en Forêt Noire de l'autre côté de la frontière. Et une journée a été consacrée à un repas spectacle, au Royal Palace à Kirrweiler. Très satisfaits de ce voyage, tous sont prêts à une autre expérience du même type...



LE GOUTER DES ANCIENS : LES DATES A RETENIR

A vos agendas ! Le goûter des anciens aura lieu chaque deuxième « jeudi » du mois au Presbytère, sauf en juillet, août et décembre. Rendez-vous le 08 février, le 08 mars, le 12 avril, le 11 mai et le 14 juin. Nous comptons sur votre présence et pour participer aux activités proposées : jeux de cartes, tricot, couture, etc... Venez nombreux !!

ECO-CITOYENNETE : TOUT SAVOIR SUR LE COMPOSTAGE DES DECHETS

Des composteurs de 400 litres (75x75x90) fabriqués en bois de palette recyclé par un chantier d'insertion de Dieppe (les ateliers des restos du cœur) peuvent être demandés GRATUITEMENT auprès de l'Agglo de Dieppe-Maritime.

Pour cela, il suffit de venir en mairie ou de faire votre demande par mail à l'adresse : dechets3@agglo-dieppe-maritime.com et/ou soit par téléphone au **02.35.06.61.64**.

Le composteur vous est directement livré.



Composter, c'est recycler les déchets verts du jardin et de la maison en les amassant en tas pour qu'ils se décomposent. Suivez nos conseils en vidéos pour réussir votre compost. Le compostage est un processus de transformation des déchets organiques en un terreau riche, d'excellente qualité et 100% naturel : le compost. Il allège la terre et permet des économies d'engrais, de terreau et d'eau. Composter permet de réduire nos déchets (de cuisine et de jardin) et d'éviter les transports jusqu'à la déchetterie pour s'en débarrasser.



EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize novembre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué en date du 6 novembre 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr Lionel AVISSE, Maire.

Etaient présents : Mr AVISSE Lionel, maire, Mme BOULAIS Dominique, Mr GUYOUMARD Max, Mr FLAMANT Laurent adjoints,

Mme RENAUDIE Danielle, Mme GRICOURT Martine, Mr CHARASSE Louis, Mme BOITOUT Marie, Mr RENAUT Raphaël et Mr MAUROUARD Manuel formant la majorité des conseillers en exercice. Excusés : Mr FABIL Gérard (Pouvoir à Mr CHARASSE Louis) Mme NICOLAS Catherine (Pouvoir à Mr GUYOUMARD Max) Mme PERARD Cécile (Pouvoir à Mme BOITOUT Marie) Mme RICHARD Aurélie (Pouvoir à Mr FLAMANT Laurent) Non excusé : Mr FAUVEL Antoine

Membres en exercice : 15 présents : 10 votants : 14

Secrétaire de séance : Mme BOULAIS Dominique

A 18H 30 Mr le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 18 septembre 2017

Deux observations sont portées à l'attention du Conseil municipal par une Conseillère municipale concernant la rédaction des communications diverses. Elle demande la rectification du Procès-Verbal concernant :

Le sujet « Réflexion concernant le presbytère ».

Il convient de remplacer le paragraphe par : Le Conseil Municipal s'interroge sur le devenir de ce bâtiment.

Le sujet « Réflexion sur le maintien actuel des rythmes scolaires ou sur le retour à 4 jours ».

Il convient de préciser : Le contrat passé entre notre commune et la Maison des Jeunes, Maison pour Tous qui assure actuellement le temps d'activités périscolaires de notre école prend fin en 2018. Le choix entre les rythmes scolaires actuels ou le retour à la semaine de 4 jours s'impose. Pour cela, il sera pris en compte le coût de la prestation demandé à la commune et d'autre part les avis des partenaires de l'école : enseignants, inspection académique, délégués des parents d'élèves.

Le Procès-verbal de la séance du 18 septembre 2017 sera rectifié et porté au registre des séances de Conseil municipal avec les modifications ci-dessus mentionnées.

Après correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Nouvel emplacement : bennes à verre et container Le Relais

Le Conseil Municipal, Considérant que la commune occupe actuellement un terrain privé en cours de vente, et qu'à la demande du propriétaire, elle a l'obligation de libérer l'emplacement réservé aux bennes à verre et au container à vêtements Le Relais, à l'unanimité de voix Pour,

*Décide de procéder au changement d'emplacement desdits containers durant le premier semestre 2018.

*Approuve de remettre les containers sur l'ancien emplacement communal situé Rue de Beaumais, à proximité du Poteau Incendie du Lotissement « Les Baladins ».

*Prend en compte les travaux de réaménagement du sol et des haies de l'emplacement retenu.

Décision modificative : Installation de coussins berlinois sur voirie

Mr le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les crédits prévus au compte 2151 du budget de l'exercice 2017 étant insuffisants pour financer le l'installation de coussins berlinois sur voirie Rue Guy de Maupassant, il propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Chapitre D020	Compte 020	Dépenses imprévues	- 3000.00 €
Chapitre D21	Compte 2151	Réseaux de voirie	+ 3000.00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix Pour, approuve les virements de crédits ci-dessus.

Transfert de compétence facultative à Dieppe-Maritime au 1^{er} janvier 2018 – Modification des statuts.

Contributions obligatoires au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Dans le cadre de la Loi NOTRe, un amendement a été voté afin de permettre le transfert des contributions au budget des SDIS aux EPCI qui n'étaient pas compétents ou créés après la loi du 3 mai 1996 dite de « départementalisation ». L'article 97 de la Loi NOTRe, modifiant l'article L.1424-35 du CGCT, offre la possibilité aux EPCI qui n'étaient pas compétents ou créés lors de la départementalisation de 1996 d'exercer, à titre facultatif, la compétence « Financement du contingent SDIS » en lieu et place des communes membres.

Dans ce cadre, Dieppe-Maritime propose aux communes de transférer leur compétence « Financement du contingent SDIS » afin d'augmenter le coefficient d'intégration fiscale de la Communauté d'Agglomération et ainsi le montant de sa dotation globale de fonctionnement.

Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le transfert par ses communes membres de la compétence facultative « Contribution obligatoire au financement du SDIS » au compter du 1^{er} janvier 2018, ainsi que la modification de ses statuts par l'ajout d'une compétence facultative, par délibération n° 03-10-17-05 du 3 octobre 2017.

A l'unanimité de voix Pour, le Conseil municipal : Approuve le transfert de compétence facultative « Contributions obligatoires au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) » à l'Agglomération Dieppe-Maritime à compter du 1^{er} janvier 2018.

Participation financière aux frais de fonctionnement par la Commune d'Aubermesnil-Beaumais pour l'accueil à la garderie périscolaire.

Depuis la rentrée de septembre 2017, aucun enfant scolarisé sur le Sivos d'Aubermesnil-Beaumais / Martigny ne fréquente l'accueil de garderie périscolaire de la commune de Tourville-sur-Arques. Il n'y a pas lieu de solliciter la participation annuelle de 500 € pour cette année scolaire 2017-2018.

Eclairage Public – Place de la Mairie : Coupure de nuit

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal les dispositions approuvées par délibération n° 2012-037 du 23 novembre 2012 concernant la coupure de nuit de l'éclairage public entre 23h et 5h dans la commune sauf sur la RN27, le carrefour avec le CD 915 à l'entrée du bourg et sur la place de la mairie.

Pour répondre à une nécessité de respect de l'ordre public, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix Pour :

- Décide de couper l'éclairage public Place de la mairie entre 23h et 5h. La coupure entrera en vigueur dès la publication d'un arrêté municipal à cet effet.

- Demande au Maire de transmettre l'arrêté aux services de Police de Dieppe.

Nettoyage des locaux communaux : contrat

M. le Maire a lancé une consultation pour le nettoyage des locaux communaux auprès de trois sociétés : ONET, SMNS, ISS.

Les tarifs proposés par les trois sociétés sont les suivants (pour la même prestation) :

ONET : 15560 €/an SMNS : 21623 €/an ISS : 19053 €/an

Il faudra rajouter à ces montants la prestation nettoyage des vitres et le ménage concernant le centre aéré pendant les vacances scolaires.

Point travaux présenté par Mr GUYOUMARD, Adjoint aux travaux

Salle polyvalente : Le mur de soutènement de l'accès principal a été terminé en octobre dernier.

Les services de la DDTM ont donné un avis favorable suite à la demande de travaux concernant le dossier Ad'Ap (Agenda d'accessibilité programmée).

École maternelle : Un four à pyrolyse encastrable et des plaques chauffantes ont été achetés et seront posés prochainement. Un meuble de rangement et un plan de travail seront installés par les agents de l'équipe technique.

L'aire de jeux en synthétique a été complètement refaite la semaine du 19 septembre 2017.

Cantine : Le réfrigérateur a été changé.

Service technique : La remorque est achetée et nous a été livrée.

Imprimé par nos soins

Ont participé à la rédaction :

Les membres de la Commission du journal : Mme Renaudie, Mme Boitout, Mr Charasse

Directeur de la publication : Mr le Maire

Conception faite par Sonia